N° 51. MERCREDI. 26 JUIN 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

PRUSSE. — *Berlin*, 15 *juin*.

On attribue l'arrivée du prince Frédéric des Pays-Bas aux conférences qui doivent s'ouvrir ici pour l'arrangement définitif des affaires batavo-belges, mais on pense que le voyage du prince Albert à Pétersbourg n'a pas de but politique. Pour le maintien de la paix en Europe, la fixation, à la vérité seulement provisoire, des rapports entre la Hollande et la Belgique, est un événement important, et l'on peut regarder ce résultat, amené après tant d'efforts inutiles et malgré les apparences, comme un chef-d'œuvre de la diplomatie moderne.

Cependant on ne saurait nier que dans le cas où la paix de l'Europe serait troublée sur un tout autre point, la question belge, malgré tous les traités provisoires ou définitifs, renaîtrait dans toute sa force, et formerait dans les décisions futures une des affaires les plus importantes. (*Gazette universelle.*)

Du 16. — On apprend que les conférences sur les différends batavo-belges seront reprises à Londres, et que notre gouvernement y a donné son consentement. On ajoute que M. de Talleyrand n'a pas voulu quitter Londres et a su, avec des raisons prépondérantes, énumérer les avantages que la Hollande aurait à espérer si les négociations se conduisaient à Londres où l'on est en quelque sorte indentifié avec les intérêts Hollandais. Le cabinet de La Haye paraît être pénétré de la vérité de cette manière de voir, car il se serait efforcé de démontrer par un mémoire, combien la marche des affaires serait facilitée dans les conférences à Londres, ce qui accélérerait les négociations et applanirait plus promptement les difficultés. Les représentations de la Hollande ayant été prises en considération et les deux autres cours du Nord ayant, à cause de l'intérêt majeur que notre gouvernement témoigne pour cette séance, laissé à la Prusse l'initiative dans tous les cas échéant; il n'y a pas de doute que les conférences ne soient transférées à Londres, et ne s'y ouvrent incessamment. (*G. univ.*)

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 19 *juin*.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est parti le 5 de La Haye pour Berlin. On a bien des motifs pour penser que ce voyage a un but politique; en attendant, on croit que l'absence du prince ne sera pas de longue durée, les couches de son épouse devant avoir lieu vers la fin de ce mois. Quant au but précis de ce voyage, on ne peut guère entretenir de doutes à cet égard. Il est probable que les bases des négociations sur le traité définitif à intervenir entre la Hollande et la Belgique seront discutées à Berlin. Tout annonce maintenant que les puissances de l'Europe orientale sont décidées à soutenir dans ces négociations, avec toute la vigueur possible, les intérêts de la Hollande, qui, dans une lutte de près de trois ans, a soutenu avec une admirable intrépidité le système de ces mêmes puissances contre le principe révolutionnaire, si contraire à toute stabilité. Il est peut-être réservé à la conférence des bords de la Sprée d'obtenir, sinon la dissolution de la conférence de Londres, du moins un changement total dans l'esprit qui a dirigé jusqu'à présent ses décisions. Cette réunion des plénipotentiaires de l'Europe orientale pourrait bien neutraliser la grande activité que le cabinet Grey a montrée jusqu'ici en faveur de la révolution belge, et prendre sur elle le rôle de juge en dernier ressort du procès politique entre la Hollande et la Belgique.

ANGLETERRE. — *Londres*, 19 *juin*.

Il circule plusieurs bruits au sujet du voyage du prince d'Orange. Nous avons lieu de croire que le principal motif de ce voyage est de placer un ou deux des princes, ses fils, dans une de nos universités. L'aîné de ces princes a 16 ans, le second 15, et le troisième 13.

FRANCE. — *Paris*, 20 *juin*.

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui un article sur la dissolution de la chambre, qui acquiert une nouvelle importance quand on réfléchit que cette feuille, marchant dans le sens du gouvernement, doit être mieux informée que toute autre des intentions du ministère.

Voici les passages de cet article qui motivent la dissolution :

« La chambre de 1831 a rempli sa mission; la France est constituée. L'ère pour laquelle elle avait été élue est une ère accomplie. N'est-il pas d'une politique vraiment libérale, après tant d'actes de cette importance, de renvoyer la chambre devant les électeurs, pour qu'elle reçoive d'eux la sanction de ce qu'elle a fait? N'a-t-elle pas besoin d'un nouveau mandat pour des tems et des devoirs nouveaux? Le gouvernement ne montrera-t-il pas une noble confiance, une intelligence délicate du gouvernement représentatif en sollicitant de la France elle-même la confirmation de sa politique et de celle de la chambre?

» Quel moment plus propice attendrait-on? Le système du 13 mars suivi avec une admirable constance par le gouvernement et par les deux chambres a porté ses fruits.

» Tout le monde sent je ne sait quel air de calme et de modération général. Cela durera-t-il? L'avenir est-il à nous? Est-ce sérieusement l'effet d'une lassitude momentanée? Quoi que ce soit, le moment est bon pour appeler le pays à la grande crise des élections générales. »

— Il est très-vrai que la conférence continuera à avoir lieu à Londres, mais il y aura aussi une sorte de seconde conférence à Berlin, et c'est de là que partiront toutes les résolutions qui seront envoyées aux plénipotentiaires des trois puissances du nord auprès de la conférence de Londres. Le but de cette conférence est de discuter les affaires hollando-belges en dehors de l'influence de l'Angleterre et de la France. (*Temps.*)

— Il va être formé un camp de manœuvres à Compiègne. Il s'y réunirait 8,000 hommes d'infanterie, 18 escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie.

— Il paraît qu'au moment même où la conclusion de la convention du 21 mai semblait devoir donner quelque consistance à l'extérieur au trône de Léopold, la diplomatie de ce prince éprouvait auprès de diverses cours des *désagrémens* qu'elle a pris grand soin d'étouffer. On a su cependant, parce que c'était un fait matériel et notoire, que les ministres belges avaient dû quitter Vienne et Munich; mais ce qu'on ignore généralement, c'est qu'une cour d'Allemagne vient de faire des remontrances si graves sur la conduite d'un de ces agens, que tout porte à croire que le nouvel état belge va cesser également bientôt d'y être représenté. S'agissait-il de propagande active, d'intelligences entretenues avec les *patriotes* allemands, ou de simples inconséquences? c'est ce qui n'est pas encore complètement éclairci pour le correspondant qui transmet ces détails. Tout ce qu'il peut affirmer, c'est que les agens des gouvernemens révolutionnaires sont surveillés partout avec un soin extrême. Il va sans dire que les envoyés de Louis-Philippe sont sur ce point l'objet d'*attentions* très-suivies. Dans certaines cours on les reçoit avec une froideur que les convenances font à peine déguiser. (*Quotidienne.*)

Du 21. — Le retour à Londres de M. Dedel est fixé au 22 ou 23 de ce mois. On attend également dans cette ville le comte Matuschewicz, qui doit remettre à M. Lieven des instructions particulières de l'empereur de Russie. Les puissances qui s'étaient retirées de la conférence veulent aujourd'hui y rentrer.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 21 *juin*.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est arrivé hier en cette résidence venant de Berlin. D'après ce que j'apprends, S. A. R. a fait ce voyage avec une célérité particulière (en 69 heures) et était accompagnée de son adjudant, le lieutenant-colonel de Céva.

D'après ce que l'on assure, le colonel Koopman sera de retour à Flessingue samedi au soir, et apportera avec lui la décision du département de la marine, par laquelle les officiers et matelots de

la ci-devant flottille d'Anvers seront de suite remis en service actif.

La marine belge a éprouvé une perte irréparable : *deux matelots* ont déserté et se sont rendus en Hollande.

On dit déjà que le grand-amiral Van de Weyer à Londres a envoyé au ministère belge un rapport pour démontrer qu'il serait impolitique de continuer le désarmement de la marine belge ; le conseil de cabinet a partagé unanimement cet avis.

Gand, 22 *juin*.

On lit dans le *Messager* :

« Pendant qu'un ministère imposteur jure, à Bruxelles, ses grands dieux, devant la chambre des représentans, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité dans le pays, et que les hommes crédules ajoutent foi à ses protestations, l'émeute, les désordres et la violence ne cessent de porter l'effroi dans notre ville, et de démentir les assertions que le gouvernement ose se permettre à la tribune par ses organes. Hier encore le sieur Tydgat a répandu la terreur dans notre ville ; coiffé d'un ample bonnet rouge est escorté de plus de 300 individus, il parcourait, la menace et l'écume à la bouche, les rues et les places publiques. A l'approche de cette bande, les citoyens fermaient leurs boutiques et barricadaient leurs maisons ; ceux qui étaient rencontrés portant des chapeaux blancs ou gris couraient le danger d'être assassinés, plusieurs ont été maltraités, et M. Migom, frère de l'architecte, a été assommé aux crix de *vive Léopold!* on craignait hier au soir qu'il n'eût point passé la nuit. Un commissaire de police, qui voulait faire quelques observations au sieur Tydgat, en a reçu un soufflet pour toute réponse, trop heureux d'en être quitte à ce prix.....

La ville de Gand est dans une situation horrible, indéfinissable ; aucune force publique ne se montre. M. le général Magnan fait publier qu'on ne peut s'adresser à lui pour la répression des délits ; ni M. le général Malherbe ni M. le commandant de la place ne manifestent l'intention de prêter main-forte à la loi s'ils en étaient requis ; au moins aucune proclamation dans ce sens n'a été publiée. M. le procureur du roi, qui a, dit-on, déjà reçu plusieurs procès-verbaux, et que d'ailleurs la voix publique instruit assez des excès qui se commettent, paraît immobile et comme stupéfié ; la régence n'ose et ne peut prendre aucune mesure vigoureuse, convaincue, comme elle l'est, qu'elle ne sera pas secondée. Cependant les rassemblemens d'assommeurs, les excès, les violences continuent sans relâche et menacent notre ville des scènes les plus déplorables ; la consternation se peint sur toutes les figures, et pendant que la seconde ville du royaume est livrée, sans protection et sans défense, aux fureurs d'une poignée de brigands, le ministère se prélasse dans la chambre des représentans et proteste avec impudence qu'il a pourvu au maintien de la tranquillité.

Peut-être, après que les plus grands maux nous auront accablés, professera-t-il son impuissance ; mais s'il ne peut rien que ne laisse-t-il agir les citoyens ? qu'il ne s'oppose pas à ce qu'ils prennent les armes pour la défense des lois, de leurs personnes et de leurs propriétés ! alors les coupe-jarrêts seront bientôt refoulés dans leurs repaires, et notre cité recouvrera la tranquillité que les bandes du ministère lui ont ravie. Nous disons les bandes du ministère, car s'il ne les solde pas, fait que nous ne pouvons lui prouver, au moins il les souffre ; s'il n'applaudit pas à leurs crimes, il les justifie après qu'ils ont été commis, et M. Tydgat n'a point de meilleur ami ni d'avocat plus ardent que M. Lebeau. Ce ministre a-t-il donc pris à tâche de prouver aux puissances que la convention provisoire du 21 mai, qui devait rendre au moins pour quelque tems le repos à la Belgique n'est qu'un nouveau ferment d'anarchie, jeté au milieu de la population. »

Bruxelles, 23 *juin*.

Le commerce d'Anvers a fait des démarches auprès des autorités hollandaises pour obtenir de pouvoir communiquer directement avec le Brabant septentrional par la voie des messageries à rétablir entre la Belgique et cette province hollandaise ; ces démarches ont complètement échoué. D'un autre côté, il est défendu aux bateliers qui naviguent sur la Meuse de dépasser sur ce fleuve le point où finit le territoire que nous gardons encore jusqu'un peu au-dessus de Venloo. Le gouvernement hollandais applique avec sévérité les dispositions des arrêtés du roi Guillaume, portés en 1830, et qui défendent toute communication de la Belgique avec la Hollande. On sent combien est illusoire la prétendue liberté rendue à la navigation de la Meuse, dont nos ministres ont cependant fait tant de bruit dans la discussion générale de l'adresse. (*Courrier.*)

— Les négociations, après trente mois, ont été jugées insuffisantes pour terminer nos affaires, et l'on a eu recours aux mesures coërcitives. Les mesures coërcitives n'ont pas mieux réussi, et l'on en est revenu aux négociations. Voilà ce que M. Nothomb appelle un pas immense fait par la diplomatie dans la question hollando-belge.

La Hollande a conclu avec l'Angleterre et la France un nouvel armistice à des conditions qu'elle a débattues librement dans un traité où elle était partie contractante. Nous, ce même armistice, arrêté sans notre participation, nous l'avons accepté comme un bienfait obligé de nos protecteurs. Quel est le plus libre, le plus indépendant des deux peuples ?

Ce glorieux armistice, dont s'énorgueillissent nos hommes d'état, *comprend*, d'après l'article explicatif de la convention du 21 mai, *le grand-duché de Luxembourg et la partie du Limbourg occupés provisoirement par les troupes belges*. Ce n'est donc plus d'une partie du grand-duché seulement et d'une partie du Limbourg qu'il est question, mais de *tout* le grand-duché. Nous prions le lecteur de faire attention à cette petite variante du traité final et irrévocable qui fait *notre droit public*. M. Lebeau, en nous prophétisant que nous aurions le Luxembourg, pouvait ne l'entendre que d'une partie de cette province ; mais à présent, quelle interprétation va-t-il donner à ses oracles ?

Savez-vous pourquoi le traité du 15 novembre, malgré la convention du 21 mai, est demeuré intact de la part des puissances ? c'est que, dans cette convention, les puissances ont jugé à propos de le mettre de côté.

Nos ambassadeurs et nos ministres n'ont accepté, les représentans n'ont accepté après eux, et sur leurs vives instances, les 18 et les 24 articles que comme *forcés et contraints*. On nous le répète tous les jours : qui nous assurera qu'une troisième série d'articles encore plus onéreux ne leur sera pas présentée sous le nom de *traité définitif*, et que les mêmes hommes, car se sont toujours les mêmes, ne se détermineront pas par les mêmes motifs ? Nous dirons plus, ils s'y attendent ; M. Nothomb sait bien que tel est le résultat nécessaire des réserves acceptées par M. Van de Weyer, de ces réserves dont on ne parle plus, mais que l'*Indépendant* lui-même a regardées dans le tems comme devant entraîner les plus déplorables conséquences.

Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper sans délai du traité définitif qui doit fixer les relations entre les états de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et la Belgique

Le traité du 15 novembre n'avait donc pas fixé ces relations, il est donc incomplet sous ce rapport, il n'est donc point final et irrévocable.

Mais ces relations nouvelles à fixer, quelles sont-elles ? Sont-ce des relations de peuple libre à peuple libre ? et la *séparation absolue*, prononcée dans tous les actes antérieurs, est-elle encore comprise sous ce mot ?

Il y a aussi des relations fixées entre les états de S. M. le roi de Suède et la Norwège. Serait-ce par hasard des relations semblables ou analogues dont il s'agirait entre les états de S. M. le roi des Pays-Bas et la Belgique ? La convention n'en dit mot, et ce silence est significatif ; car enfin la Hollande veut la séparation ; elle la voulait au moins, et le proclamait hautement. Aurait-elle changé d'avis ? ou bien, quand elle ne répugne point à la chose, aurait-elle tant de peine à consentir au mot ?

On prétend que c'est Guillaume qui cède et recule dans cette nouvelle circonstance ; cependant la garnison d'Anvers ne devait être échangée que contre les forts de Lillo et de Liefkenshoek, c'était la condition *sine quâ non* imposée au général Chassé par le maréchal Gérard : malgré cela, et quoique Guillaume n'ait cédé qu'à la violence et en protestant, la garnison d'Anvers est retournée en Hollande et les forts ne sont pas rendus. Qui a reculé, de Guillaume ou de nos amis ? (*Lynx.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 *juin*.

Par un arrêté de M. le général président de la commission de gouvernement, du 29 mai dernier, approuvé par S. M. le 3 juin courant, M. Philippe-Christophe Würth, négociant à Luxembourg, a été nommé second suppléant du juge de paix de cette ville, en remplacement de feu M. Kneip.

— M. le général-major commandant de la forteresse fédérative de Luxembourg est parti le 25 de ce mois pour se rendre aux eaux de Wisbaden.

— M. Gaertner, président de la régence royale de Trêves, est venu à Luxembourg le 24 de ce mois et est reparti le lendemain pour Trêves.

— Le ministre des affaires étrangères de la Belgique et son secrétaire-général ne sont pas d'accord. Le secrétaire-général prétend que le traité du 15 novembre sera maintenu ; le ministre dit que les relations entre les états du roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et la Belgique, seront fixées *par un traité définitif*. Le traité du 15 novembre n'est donc pas le *droit public* que le gouvernement belge attend pour mettre un terme au provisoire.

— Un fait assez extraordinaire vient de se passer dans la commune de Habay-la-Neuve, arrondissement judiciaire de Neuf-Château.

Depuis le 10 de ce mois, le sieur Jean-Nicolas Clément, garde forestier surnuméraire à Anlier, a disparu; et tout fait présumer qu'il a été victime d'un attentat. Il surveillait, dans la matinée du 10, la distribution des cordes de bois dans la forêt d'Anlier. Il paraît qu'ayant entendu, à quelque distance, des coups de hache, il se porta, suivi de son chien, dans la direction d'où le bruit partait, afin d'y surveiller les délinquans. Il était entre 10 et 11 heures. Des personnes qui arrachaient de l'herbe, entendirent, au même moment de la journée, du côté du grand chemin qui traverse le bois, la détonation d'une arme à feu, suivie de quelques cris plaintifs et des aboiemens d'un chien. On vit aussi, vers l'endroit où ces cris s'étaient fait entendre, passer une voiture au grand galop; un homme qu'on n'a pu reconnaître, la suivait à la course. Personne, à ce qu'il semble, ne s'est rendu dans l'instant sur les lieux pour voir ce qui s'y passait.

Le garde qui devait rentrer chez lui le même jour vers midi, ne revint pas; et depuis lors on ne l'a plus revu. Le lendemain, vers quatre heures du matin, son chien revint seul occuper le seuil de l'habitation de son maître. C'est alors que les recherches furent commencées, le chien du garde les dirigea, on le suivit, et l'on fut directement conduit par lui sur le lieu où le coup de feu et les gémissemens s'étaient fait entendre. Les sinistres pressentimens qu'avaient fait naître cette absence insolite du garde, et plus encore les signes d'inquiétude et de douleur de son chien pendant le trajet, furent confirmés en arrivant. On retrouva tout d'abord sa casquette et sa pipe.

Dans un fossé à gauche, longeant le grand chemin, se voyait une place de forme ronde et de la grandeur d'une tête d'homme environ: du sang y était répandu. A quelques pas de là, toujours à gauche, mais plus avant dans le bois et dans un autre fossé, on remarquait une autre place également ronde, un peu plus large que la précédente. Des traces de sang y étaient aussi empreintes, mais en plus forte quantité: la terre en était imprégnée à la profondeur d'un poing. On y trouva de plus une mèche de cheveux ressemblant parfaitement à ceux du garde, et toute chargée de sang.

En continuant les recherches, on découvrit, un peu plus loin, un tas de fagots avec quelques perches fraîchement coupées, le tout jeté à droite sur le bord du chemin; et l'on put se convaincre, à la vue d'un grand nombre d'arbres et de haies froissés et écorcés, qu'une voiture à quatre roues était entrée dans cet endroit dans le bois et l'avait traversé pour gagner une route opposée.

Les recherches faites jusqu'à ce jour pour découvrir le cadavre du malheureux garde ont été infructueuses: on présume qu'il a été enlevé de nuit et emporté au loin. (*Politique.*)

— On mande de Berlin, 14 juin:

« Un grand malheur a eu lieu le 4 dans la ville de Thorn. Un commis-négociant a, d'après ce que l'on présume, mis le feu à de la poudre qui se trouvait dans le haut du magasin du négociant Wechsel, pour se venger de son patron. L'explosion fut terrible; trois personnes ont été tuées et environ vingt personnes blessées. Beaucoup d'individus se trouvant en ce moment dans la rue ont été saisis de frayeur et renversés; toutes les maisons voisines de celle où l'événement a eu lieu sont presqu'entièrement détruites, et plus de trente autres maisons sont endommagées. Il n'y a presque pas de maisons dans la ville qui n'ait perdu ses carreaux. On a trouvé le corps du jeune homme qui a causé cet accident, sur un toit, à 100 pieds du lieu de la scène, sauf une de ses jambes qui a été jetée vis-à-vis de l'hôtel-de-ville, à 300 pas plus loin. »

— M. le professeur Cornély ouvrira, le 1er juillet, dans son domicile, près le puits Rouge, n° 135, un cours de musique vocale. Déjà plusieurs enfans se sont fait inscrire. Les sollicitations de plusieurs familles ont déterminé le professeur à recommencer des leçons qui ont contribué à former des élèves très-distingués. On pourra demander l'inscription jusqu'au 1er juillet, jour d'ouverture des leçons.

Dimanche, 23 de ce mois, les élèves de l'athénée de Luxembourg, accompagnés de leurs professeurs, ont été à la sainte table. S'il était possible que l'établissement eût été en but à quelques préventions, ceux qui auraient été présens à cette auguste cérémonie auraient été forcés comme moi de rendre hommage à la vérité, et de convenir que l'athénée de Luxembourg ne mérite pas moins de confiance sous le rapport de l'éducation religieuse que de l'éducation scientifique. Pendant toute la messe, un chœur de musiciens, composé d'étudians, a fait entendre des cantiques sacrés avec un ensemble de voix et d'instrumens qui m'a causé autant de plaisir que d'étonnement. Le professeur Muller a prononcé un discours très-éloquent sur la dignité de la sainte Eucharistie; j'ai été particulièrement frappé du parallèle qu'il a établi entre la cène pascale de l'ancien testament et celle de la nouvelle alliance, afin de prouver combien celle-ci était supérieure à celle-là. Mais ce qui m'a touché le plus vivement, était le pieux recueillement avec lequel les élèves de toutes les classes se sont approchés de la table du Seigneur; il était facile de remarquer qu'ils étaient tous pénétrés des vérités que le savant orateur venait de leur exposer. Que MM. les professeurs continuent avec le même zèle de diriger leurs élèves dans la voie de la vérité chrétienne, et l'on sera forcé d'avouer que l'athénée de Luxembourg est digne de la réputation dont il a joui jusqu'à présent.

Un Prêtre du grand-duché de Luxembourg.

On écrit de La Haye au *Journal de Luxembourg*:

« Les diplomates qui ont fait partie de la conférence tenue au Foreign-Office de Londres ne prendront pas tous part aux négociations nouvelles qui vont s'ouvrir. C'est à Berlin, quoi qu'en aient dit quelques journaux, que les principales discussions seront agitées; je dis principales, parce que si définitivement le traité est conclu dans une autre ville, Londres par exemple, ce ne sera pas moins hors de Londres que les bases en seront élaborées; et si ce congrès d'ambassadeurs met le sceau à son travail sur les bords de la Tamise, ce sera du moins sur ceux de la Sprée qu'il sera préparé et arrêté. Les grands intérêts des puissances du nord dans la question belge tiennent trop intimement à l'existence des dynasties allemandes pour ne pas voir que le principe démocratique renferme les élémens de la conduite et des prétentions des souverains auxquels *les Pays-Bas* va être redevable d'une assiette plus solide de ses destinées.

» Les principes de la révolution belge, ces principes audacieux et novateurs que l'Allemagne repousse avec l'effroi le mieux senti, poseront long-tems encore une barrière insurmontable entre les contrées que ces principes doivent tenir séparées. C'est dans cette idée, que l'on n'approfondit pas assez en France et en Belgique, que réside le nœud de bien des difficultés. Les intérêts matériels ne sont que secondaires. Les hommes d'état, à Londres aussi bien qu'à Paris, n'ignorent pas que la paix du monde est à la condition d'arrêter, sinon d'étouffer, le germe destructeur qui met le repos des empires à la discrétion de quelques têtes ardentes. Les faiseurs de phrases, aux tribunes représentatives, épanchent en vaine loquacité des utopies, des systèmes que l'état positif des intérêts européens repousse en silence; la plèbe des journalistes devise à perte de vue sur les phrases échappées à des hommes abusés par des théories inadmissibles ou par des préjugés de localité. En attendant, les jalons sont taillés par des mains puissantes, et ils vont être posés pour démarquer les intervalles séparatoires entre le camp où la propagande affile ses armes et le champ d'asile que les monarques veulent ouvrir aux nations fatiguées de trop longues tourmentes.

» Il est non moins étonnant qu'étrange d'entendre les politiques d'anti-chambre dans leurs divagations au sujet du traité du 15 novembre 1831. Les chambres et le ministère, à Bruxelles, s'appuient sur cet acte comme s'il constituait le palladium des droits à jamais inébranlables du royaume provisoire. Les chambres peuvent être dans l'erreur, et leur composition sous le rapport du personnel, leur éloignement du sanctuaire où gît le dépôt des secrets d'en haut, emportent la nécessité de les juger avec indulgence; l'ignorance et la bonne foi ne sont pas incompatibles; mais le ministère!.... se trompe-t-il aussi sur les conséquences plus que probables du traité? A-t-il ou n'a-t-il pas sous les yeux les documens émanés des chancelleries du nord? Ose-t-il s'avouer à lui-même la portée d'un traité dont les ratifications, conçues en termes positifs quant aux modifications exigées dans l'avenir, remettent en question sinon le traité lui-même, du moins le mode d'exécution. Et, pour ce qui est de ce mode, si l'on y réfléchit attentivement, l'on se convaincra que toute la révolution belge s'y trouve mise en question, depuis la séparation administrative jusqu'à la royauté de Léopold inclusivement. Ainsi, pour ne parler que du Luxembourg, dont la possession importe à M. Lebeau pour que le prince de Cobourg règne au-delà de six mois en Belgique, il eût suffi assurément que la confédération toute seule fît une déclaration péremptoire et n'attendît pas la fin des discussions générales, pour rentrer dans les droits usurpés temporairement par les Belges; mais les puissances du nord, tant ensemble que séparément, ont dit d'une manière explicite et authentique, à la face du monde, que les justes prétentions de la confédération étaient expressément réservées. Le traité, au surplus, dans une de ses dispositions, a prévu le cas de non adhésion de la diète et de la maison de Nassau à la stipulation qui a pour effet de séparer votre province en deux parties. Cette condition venant à manquer, il est de fait que la Belgique doit évacuer votre territoire. Mais, abstraction faite de ces réserves qui ôtent pour jamais à la Belgique

toute espérance d'obtenir le Luxembourg, vous ne tarderez pas à apprendre que ce traité, inexécutable dans sa forme actuelle, sortira des mains de la diplomatie avec une face toute nouvelle. Il en deviendra méconnaissable. Les modifications en faveur de la Hollande, les amendemens prévus et que le ministère belge cache encore à ceux qu'il a intérêt de ménager, ne sont plus des mystères aux yeux des hommes qui pénètrent à fond dans les vues et dans les intérêts des grandes puissances. Ces vues et ces intérêts ne sont pas aussi étrangers à la France et à l'Angleterre que le vulgaire le pense; les cabinets de ces pays joueront leur rôle; ils suivront peut-être des voies tortueuses; mais, au sein de l'élément agité qui les presse, ils ont besoin de voiler leur manœuvre; le génie de Talleyrand a toujours été favorable à la compression des troubles; cet homme voit loin; il est déjà témoin d'un fait, celui de la rentrée dans son lit de cet océan qui semblait dévorer ses rivages; il sera témoin d'un autre fait, d'un fait glorieux, celui du calme complet rendu aux flots révolutionnaires et de l'apaisement de la tempête européenne par la restitution dans ses droits d'un souverain lâchement méconnu, et la remise du sceptre de la Belgique aux mains dignes de le porter.

» Vous apprendrez, dans peu de tems, le départ de M. Dedel pour Londres. Ce diplomate reçoit en ce moment ses instructions. Il sera en relation directe tant avec La Haye qu'avec Berlin, où le roi des Pays-Bas sera également représenté d'une manière digne de lui et de sa cause. Ce prince a fait à M. Dedel, à son retour de Londres, l'accueil le plus flatteur et le plus cordial; il lui accorde la plus haute confiance. M. Dedel est un homme à vues larges et profondes qui pressent l'avenir, et joint l'autorité du talent à la noblesse et à la fermeté du caractère. Il compte parmi les personnages vraiment influens d'un cabinet où siégent tant d'hommes distingués et dont l'attitude tient l'Europe en suspens, depuis trois ans, et lui montre d'une main ferme et décidée sa destinée écrite dans le respect des droits des monarques et dans la religieuse observation des traités. Vous pensez bien que ce n'est pas au sein d'un cabinet si intimement éclairé sur les intérêts de la patrie néerlandaise, que l'on perdra de vue l'importance de conserver au roi grand-duc la prérogative de ses deux voix dans la diète germanique : avantage qui, du côté de la confédération, est parallèle à celui de l'appui que les Pays-Bas donnent au grand-duc de Luxembourg. Cette liaison immédiate et indissoluble d'intérêts réciproques déterminera la politique générale relativement au grand-duché de Luxembourg. C'est là une pensée dont la valeur est mieux sentie en Allemagne que partout ailleurs; elle est la boussole des cours du nord.

» Ranimez donc votre confiance et attendez votre salut de la fermeté du souverain et de la sage et lente politique à laquelle l'Allemagne doit cet heureux accord de volonté devant lequel échoueront les intrigues de la propagande. Vous resterez Luxembourgeois, et pas une parcelle de votre territoire n'en sera détachée. Trois années d'un régime déplorable auront retardé les progrès du bien-être moral et matériel; mais ce mal ne sera pas sans remède; cette activité toujours vivante qui caractérise votre souverain, ses vastes projets d'amélioration qui déjà avaient pris un essor si élevé et que le bras glacé de la révolution a paralysés pour quelque tems, surgiront avec une intencité nouvelle et se réaliseront à l'aide des puissans moyens qui tendront à les développer. Les Luxembourgeois ont vu et n'oublient pas que leur roi grand-duc veut couvrir leur pays d'exploitations capables d'en extraire et d'en faire valoir la richesse fossile. Ils ont ce bon sens natif qui apprécie de tels bienfaits et qui se refuse net et vîte à croire que jamais les grands hommes actuels de Bruxelles nourrissent l'idée d'exploiter le Luxembourg autrement que pour le soutien de l'édifice qu'ils se sont élevés, dont ils se sont fait les dieux d'un jour et qui croulera sur leurs têtes. »

Bech, le 25 juin 1833.

Monsieur le Rédacteur,

Un événement désastreux vient de plonger la commune de Bech dans la misère et la consternation. Hier, vers les six heures du soir, un violent incendie éclata dans le village et fit des progrès tellement rapides, qu'en moins de deux heures de tems, trente bâtimens, tant maisons que granges, étaient devenus la proie des flammes. Ce ne fut que vers les neuf heures du soir, et après de grands efforts, qu'on est parvenu à se rendre maître du feu. L'empressement à venir au secours des incendiés était général. Tous les habitans des villages environnans étaient accourus sur le théâtre de l'incendie, et ont déployé un zèle et une activité dignes des plus grands éloges. Mais, si j'ai la satisfaction de signaler le généreux dévouement de ces braves gens, j'éprouve aussi le regret de devoir vous annoncer que ceux qui étaient à même de nous porter les secours les plus efficaces, sont restés dans l'inactivité. Les autorités municipales de la ville de Remich, dont ce village n'est éloigné que de trois quarts de lieue, pouvaient, en nous envoyant leur pompe à feu, sauver un grand nombre de maisons des flammes; mais, au lieu de faire cet acte de philantropie qui n'exigeait aucun sacrifice de leur part, ils ont préféré rester spectateurs oisifs de l'incendie. Toutefois, ce reproche ne doit pas s'adresser aux habitans de la même ville, dont un grand nombre a été vu sur le lieu de l'incendie, donner des preuves du plus intrépide dévouement. Ceux-ci, au contraire, ont droit à toute notre reconnaissance.

Agréez, monsieur, etc. *Un Habitant de Bech.*

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Luxembourg, le 25 juin 1833.

Les bourgmestre et premier échevin de la ville de Luxembourg, collateurs de la bourse d'études dite Gaderius, informent les parens du fondateur de ladite bourse, que la collation en a eu lieu provisoirement à deux jeunes gens pauvres de cette ville, élèves de l'athénée de Luxembourg, qui en conserveront la jouissance jusqu'à ce qu'un membre de la famille ait fait conster de ses droits et se soit mis en mesure d'en réclamer utilement la jouissance.

Le Bourgmestre, SCHEFFER. *Le premier Echevin*, SCHMIT-BRUCK.

VENTE PUBLIQUE

Conformément à la loi du 12 juin 1816,

D'une belle Maison, située à Luxembourg, Grand'rue, n° 163.

Lundi, 1er du mois de juillet 1833, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition de la dame veuve Marfurt, procédé à la vente publique, à l'enchère et à six années de crédit, d'une belle maison située en cette ville, Grand'rue, portant le n° 163, entre les héritiers Gerdom d'un côté, le sieur Jacques, boulanger, de l'autre.

Cette maison, propre à toute espèce de commerce, réunit à ses autres agrémens le grand avantage d'être situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de cette ville.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges.

Luxembourg, le 13 juin 1833. J. FUNCK, not.

BAIL PUBLIC.

Au mercredi, 3 juillet 1833, à deux heures de relevée, il sera procédé, sur réquisition de la commission administrative des hospices civils de Luxembourg, par le ministère du notaire soussigné, au relaissement par adjudication publique des biens immeubles suivans, appartenant auxdits hospices, pour le terme de 3, 6 ou 9 années consécutives; savoir :

a. Un pré au lieu dit Soleschbann, situé sur le territoire d'Itzig, relaissé en dernier lieu au sieur Mathias Zeimet, jardiner au Polfermühl.

b. Un pré au lieu dit Aisbicht, situé sur le ban de Heisdorff, relaissé en dernier lieu au sieur Nicolas Berger, ci-devant juge-de-paix du canton de Luxembourg.

Et *c.* Un pré situé entre les villages de Bereldange et Steinsel, relaissé, comme l'article précédent, audit sieur Nicolas Berger.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges et des autres renseignemens chez le notaire soussigné.

L'adjudication aura lieu dans l'une des salles de l'hôtel de régence de cette ville.

Luxembourg, le 8 juin 1833. J. P. HUBERTY, not.

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOIN ET REGAIN,

A Bettembourg.

Dimanche, 30 du courant mois de juin, vers deux heures de relevée, M. de Moor, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Mons, vendra à l'enchère et à crédit, la récolte de la présente année en foin et regain, dans les prairies qu'il possède sur le territoire de Bettembourg et sur les territoires voisins, ces prairies, provenant de la succession de feu madame veuve Metz, sont connues sous les noms de Weidenbrüll, Streiffenbrüll, Nonnenbrüll, Grosatzing, Hœhl, Weiden, Kautwinkel, etc.

La vente aura lieu à Bettembourg, au domicile de Henri Thiry, cabaretier.

Bettembourg, le 17 juin 1833. HANNO, not.

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung, zu Bettemburg.

Am Sonntage, 30ten des laufenden Monats Juni, gegen zwei Uhr des Nachmittags, wird Herr De Moor, Haupt-Ingenieur zu Mons, auf Borg, durch öffentliche Versteigerung verkaufen: die diesjährige Erndte an Heu und Grummet, in den ihm zugehörigen Wiesen, gelegen auf dem Banne von Bettemburg und auf den umliegenden Bännen, herkommend von der Nachlassenschaft der sel. Frau Wittwe Metz, bekannt unter den Namen Weidenbrüll, Streiffenbrüll, Nonnenbrüll, Groß-Atzing, Höhl, Weiden, Kautwinkel, u. s. w.

Die Versteigerung wird zu Bettemburg, in der Behausung des Weinschenkers Heinrich Thiry, statt haben.

Bettemburg, den 17ten Juni 1833. Hanno, Notar.

Anzeige. — Ist aus der Hand zu vermiethen, in dem zu Merl, nächst Lützemburg gelegenen, dem Herrn Leclere, von dahier zugehörigen, Landhause, ein vollständiges Quartier, mit Remise und Stallung und den anhangenden Blumen-Garten.

Miethlustige sind gebethen, sich an den Eigenthümer zu wenden.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.